

COURRIER ARRIVE LE

25 OCT. 2024

Préfecture du Cher

18-2024-10-14-00003

ARRÊTE n° 2024-1738 du 14 octobre 2024 de
clôture des travaux de remaniement du cadastre
- Commune de AVORD



PREFET DU CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU CHER

**ARRÊTE n° 2024-1738 du 14 octobre 2024
de clôture des travaux de remaniement du cadastre
Commune de AVORD**

Le Préfet du Cher, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée ;

Vu la loi du 6 juillet 1943, validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques,

Arrête :

Article 1er. - La date d'achèvement des opérations de remaniement du cadastre de la commune de AVORD est fixée au 01 octobre 2024.

Art. 2. - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune de AVORD ainsi que des mairies des communes limitrophes suivantes : BAUGY, BENGY SUR CRAON, CROSSES, FARGES EN SEPTAINE, JUSSY CHAMPAGNE, SAVIGNY EN SEPTAINE .

Il sera publié dans la forme ordinaire.

Art. 3. - La secrétaire générale de la préfecture, la directrice départementale des finances publiques, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

BOURGES, le 14 octobre 2024

Le Préfet du Cher

signé

Maurice BARATE